

SKI ALPIN

PROCEDURES OBLIGATOIRES

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Circulaire n°99-136 du 21/09/99, BOEN HS n°7 du 23/09/1999 (sorties scolaires). - Circulaire n°92-196 du 03/07/92, BOEN n°29 du 26/07/92 (intervenants ext.). - Note de service n°84-027 du 13 janvier 1984 	
Autorisations	<ul style="list-style-type: none"> - Du directeur d'école en cas de sortie sans nuitée. - En cas de sortie facultative (dépassant les horaires scolaires), accord daté et signé des parents ou tuteurs légaux concernant la pratique de l'activité et le transport. 	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> - Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées : jour, lieu, horaire. - L'activité s'intègre obligatoirement dans le cadre du projet d'école. 	
Assurance	<ul style="list-style-type: none"> - L'assurance (responsabilité civile <u>et</u> individuelle accidents corporels) est obligatoire pour les élèves, en cas de sortie facultative. 	
Préalable	Néant	
Taux minimum d'encadrement	<p>ECOLE MATERNELLE Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant. Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.</p>	<p>ECOLE ELEMENTAIRE Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant. Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.</p>
Qualification	<p>L'activité se déroule en présence du maître et sous sa responsabilité. Les intervenants pédagogiques qui l'assistent doivent être agréés. <u>Intervenant bénévole</u> : suite à un stage placé sous la responsabilité de l'IA. <u>Intervenant rémunéré</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BE et BEES Ski alpin (y compris stagiaire dans le cadre de son stage de formation) - AQA Ski alpin (sous la responsabilité d'un BE) - ETAPS titulaire. 	
Procédure d'agrément *	<p>Inscrire les nouveaux intervenants bénévoles à une journée d'information : le calendrier départemental annuel des journées d'agrément est envoyé aux écoles en début d'année scolaire. Effectuer la demande d'agrément d'intervenant extérieur : projet et identification (fascicule IA01 « Intervenants extérieurs juillet 2000 » - docs 1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 2.2) plus la convention (doc 5) si ce sont des intervenants rémunérés.</p>	
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Hors piste et piste fermée interdits. - Télésiège: les enfants de moins de 1 m 25 doivent être accompagnés à raison d'un adulte par siège. - Télécabine: présence obligatoire d'un adulte par cabine pour les enfants de cycle 1 et cycle 2. - Établir la liste des élèves présents lors de l'activité et leur répartition dans les différents groupes - Prévoir une trousse de premiers secours à proximité, les moyens d'alerter les secours et les numéros d'urgence. - (Voir recommandations pédagogiques) 	

SKI ALPIN

RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES

Lieux d'activités	Champs de neige ou pistes balisées et ouvertes des stations.
Conditions matérielles	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel individuel en bon état et réglé correctement. - Vérifier les tenues, gants, lunettes... - Prévoir des équipements supplémentaires. - Port du casque fortement recommandé, norme NF EN 1077, mai 96.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la station (plan des pistes recommandé). - S'informer des conditions d'utilisation des pistes et de leur état. - Se renseigner sur les conditions météorologiques : l'enseignant suspendra ou ajournera l'activité si nécessaire (température, visibilité...). - Fournir une liste nominative des élèves confiés à chaque intervenant. - Connaître les zones d'évolution de chacun des groupes de sa classe. - Faire apprendre les règles de conduite sur les pistes. - Disposer d'un téléphone portable peut rendre service. - Prévoir des arrêts fréquents en bord de piste dans une zone où la visibilité est bonne. - A chaque arrêt, on indique au groupe l'arrêt suivant. - A chaque regroupement, les enfants s'arrêtent successivement en dessous du précédent, en passant au large. - Fixer un lieu de rendez-vous d'urgence dans la station, connu des enfants avec une personne de permanence. - Prévoir une trousse de secours
Proposition d'organisation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le travail en stade de neige pour les premiers apprentissages. Ne mettre en place des situations de type sportif ou compétitif dès que les arrêts et les premiers équilibres sont maîtrisés. - Sur pistes, prévoir une organisation en sous groupes avec deux encadrants. - Des situations d'apprentissage doivent être mise en place au cours des descentes. - Prévoir 2 adultes par sous-groupe, dont 1 agréé. - Veiller à ce que la durée de l'activité ne soit pas inférieure au temps de transport.
Remarques	Cette activité doit être l'occasion d'un travail permettant d'aborder la lecture du paysage, l'étude de la carte, la connaissance de l'activité humaine en montagne...
Accompagnement	En plus du personnel d'encadrement pédagogique, pour l'accompagnement des élèves et la gestion matérielle, le maître peut être assisté d'adultes bénévoles, après autorisation du directeur (pas de demande d'agrément).
Documentation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Revue EPS1 n° 16, 21, 31, 35, 41, 44, 46, 53, 56, 62, 65, 66, 76, 85. - Bulletin technique n°5 de janvier 89, USEP-FOL 74. - « Le ski alpin à l'école élémentaire », Essai de réponses, Revue EPS. - « Skier et apprendre la montagne » CRDP Grenoble.
Personne ressource	Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'équipe de circonscription.